



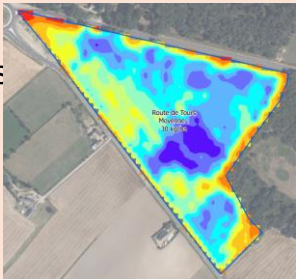
2025



Couvert AGRO'CIMS
VOLCOURT MAS
Service CARBO'N /
O'MAPS Couverts

Objectifs

-  **Diversifier le paysage pour favoriser la biodiversité** (petite faune, pollinisateurs, auxiliaires)
 -  **Répondre aux exigences agronomiques** : production plus importante de biomasse, couverture des sols avec exploration racinaire maximale (amélioration de la structure et de la vie du sol, apport de matière organique)
 -  **Couper les cycles des ravageurs** dans le cas d'un positionnement en interculture courte (entre 2 pailles)
- Service CARBO'N / O'MAPS Couverts** : mesure de la biomasse par satellite, estimation de l'azote piégé et restitué, estimation de la matière organique produite, estimation du carbone stocké, visualisation de l'hétérogénéité intra-parcellaire



Caractéristiques du mélange

Composition : 3 espèces	Durée de vie
	5 mois

Itinéraires techniques

Prérequis avant implantation	Semis	Gestion après implantation
Plutôt semis à la volée Attention pour les parcelles qui ont reçu un herbicide après mars (sulfonylurées) : échec possible du couvert	<u>Option 1 (recommandée) :</u> Semis à la volée (épandeur à engrais jusqu'à 24 ou 36m, (MAS) selon table de réglage Alpha Semences) - soit dans la semaine qui précède la moisson (blé exclusivement) + pailles broyées - soit après moisson + léger déchaumage <u>Option 2 :</u> Semis direct, semis en ligne à une profondeur de 1 à 3cm (selon humidité) suivi d'un roulage entre le 25 juin et le 31 juillet Densité : 23kg / ha	Roulage, fauche ou broyage dès que les 1ères espèces fleurissent pour assurer un redémarrage moins ligneux Efficience de la destruction améliorée par roulage en temps de gel

Plus d'informations : Fiche AGRO'CIMS VOLCOURT MAS / Table des réglages des épandeurs

Eligibilité

Parcelles concernées pour bénéficier de l'aide d'Ohé la Terre

Conditions requises : le siège social de l'exploitation doit être localisé sur le territoire ANJOU suivant la cartographie d'OHÉ LA TERRE. L'action devra être conduite selon les recommandations de la Fiche technique et les exigences mentionnées dans le contrat agriculteur.

Le bénéficiaire accepte de communiquer à OHÉ LA TERRE les coordonnées de la ou les parcelles concernée(s) par l'action pour réaliser des mesures d'impact (calcul de biomasse, inventaire faunistique et/ou floristique).

Surface totale des parcelles concernées par la demande

Conditions requises : entre 5 et 20 ha pour l'ensemble des couverts mellifères Grandes Cultures

Semenciers fournissant le mélange

Alpha Semences / Cerience

Mélange autorisé

Seul le mélange ci-dessous est autorisé. Votre fournisseur doit apporter le nom du mélange ou la composition sur la facture. Toute modification entrainera l'annulation du remboursement.

Mélange AGRO'CIMS VOLCOURT / VOLCOURT MAS : +enrobage MAS (semis volée 36m)

Espèces	VOLCOURT	VOLCOURT MAS
<i>Vesce velue</i>	45 %	50 %
<i>Moha tardif</i>	8 %	20 %
<i>Radis Fourrager Tardif</i>	8 %	15 %
<i>Moutarde Brune Tardive</i>	6 %	15 %
<i>Vesce Bengale</i>	33 %	0 %
TOTAL	100	100

Fournisseurs du mélange

Cap Faye
CAPL
CAVAC
COC
Ocealia
SCPA
Terre Atlantique
VSN

Versement de la subvention

Investissement

Coût moyen à l'hectare (semence + service CARBO'N)	96 à 99€ HT / ha
Participation Ohé la Terre	58,50€ HT / ha (dont 5€ / ha service CARBO'N)
Reste à charge	37 à 41€ HT / ha (env. 40%)

Calendrier de dépôt

Les demandes sont à faire entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2025, pour tout le monde

1^{er} arrivé 1^{er} servi jusqu'à épuisement du budget

Le versement du 1^{er} septembre au 31 décembre

Conditions requises pour le versement

Le contrat de subvention est signé par le producteur. L'action est mise en place dans le respect du cahier des charges. Les conditions d'éligibilité sont respectées :

- Être localisé sur le secteur ANJOU
- Utilisation du mélange éligible et respect de densités de semis
- Surface comprise entre 5 et 20 ha pour l'ensemble des couverts mellifères Grandes Cultures (AGRO'CIMS VOLCOURT, AGRO'CIMS MULTIMAX)
- Contractualisation du service CARBO'N / O'MAPS Couverts pour la surface demandée

Les justificatifs sont transmis, à savoir :

- La facture d'achat des semences de couverts
- La facture d'achat du service CARBO'N / O'MAPS
- Un RIB et un extrait Kbis de l'exploitation (pour les exploitations n'ayant jamais bénéficié d'une subvention Ohé la Terre)